



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 063-200071199-20250325-CCPL_2025_072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 18 mars 2025
Nombre de conseillers présents : 32	
Nombre de suffrages exprimés : 37	

SÉANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN, Rémy PETOTON, Jean-Jacques MATHILLON, Marc CARRIAS, Luc CHAPUT

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Stéphane HOUSSIER

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_072 : Culture - Attribution d'une aide à la formation des jeunes

Domaines de compétences par thèmes - Culture

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération n°2025_055 en date du 18 février 2025,

Vu l'avis de la commission Culture et Lecture Publique, lors de sa réunion du 24 mars 2025,

Considérant que l'enveloppe annuelle de 15 000 € qui a été allouée pour financer le dispositif de soutien aux associations culturelles et sportives d'envergure communautaire assurant la formation des jeunes du territoire et n'a pas été intégralement consommée à ce jour,

Il est rappelé que le dispositif s'adresse aux associations dont l'action répond aux conditions suivantes :

- Le siège de l'association est situé sur la communauté de communes Plaine Limagne.
- Le nombre de jeunes, issus d'au moins 2 communes de la communauté de communes.
- L'activité concernée est située sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne.

L'aide porte exclusivement sur la formation et est proportionnelle au nombre de jeunes de moins de 16 ans. La subvention de la communauté de communes s'élève à 12 € par élève de moins de 16 ans. Le montant de la subvention est plafonné à 1 500 € par association.

Pour l'année scolaire 2024-2025, les élus de la commission Culture et Lecture publique ont examiné de nouvelles candidatures des associations et proposent de valider les demandes de subventions suivantes :

Association	Siège	Activité	Nombre de jeunes	Total €
Tennis club Aigueperse	Aigueperse	Tennis	47	564 €
AS Diderot	Aigueperse	Multisports	109	1 308 €
TT Randan	Randan	Tennis de table	16	192 €
AS Louise Michel	Maringues	Multisports	93	1 116 €
FC Nord Limagne	Aigueperse	Football	121	1 452 €
Totaux			386	4 632 €

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de valider les montants des aides attribuées,**
- **d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire,**
- **d'autoriser le lancement d'un troisième appel à candidatures au cours de l'année 2025.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1^{er} avril 2025
Le président, Claude RAYNAUD
Original électronique signé électroniquement